



## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 010/ASMI/SE/COMIFAC/2020**

### **EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN(E) EXPERT (E) BIODIVERSITE AU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC**

#### **1. CONTEXTE**

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une organisation intergouvernementale née de la volonté des Chefs d'Etats d'Afrique centrale. Elle est définie comme unique instance d'orientation, de décision, de suivi, de coordination et d'harmonisation des politiques et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale. Elle compte aujourd'hui dix pays membres regorgeant une biodiversité exceptionnelle, un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de l'Afrique centrale. L'Afrique centrale abrite par ailleurs le second bloc continu de forêts denses et humides dans le monde d'une superficie totale d'environ 200 millions ha riches en ressources biologiques et génériques.

En vue de traduire en actions concrètes leur engagement pris en mars 1999 à travers la Déclaration de Yaoundé, pour une gestion durable concertée des écosystèmes forestiers, les Chefs d'Etat de Gouvernement de la sous-région, ont adopté en février 2005 au cours de leur deuxième sommet de Brazzaville, un plan d'actions appelé communément Plan de Convergence. Ce plan est reconnu par l'ensemble des acteurs régionaux et internationaux comme le cadre fédérateur de référence pour orienter leurs actions et financements dans le secteur forêt-environnement. Révisé en 2014 afin d'intégrer les nouvelles thématiques émergentes, le Plan de Convergence (PC) deuxième édition couvre la période 2015-2025 et l'axe 3 est dédié à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique qui sont les objectifs poursuivis par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ratifiée par tous les pays membres de la COMIFAC.

Pour opérationnaliser cette convention les parties ont adoptées deux protocoles majeurs :

- Le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, signé le 29 janvier 2000, Il est assorti d'un protocole additionnel en 2010 : le protocole de Nagoya Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation
- le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, adopté le 29 octobre 2010

Dans cette dynamique, les parties avaient également adopté un plan stratégique sur la biodiversité au niveau mondiale pour la décennie 2011 – 2020. Ce plan devait inspirer des actions de grande envergure par tous les pays et parties prenantes en soutien à la biodiversité au cours de cette période. Arrivé à terme, ce dernier est actuellement en cours de révision et de mise à jour et devant compter pour la décennie 2020-2030.

Dans le cadre de ses missions, le Secrétariat Exécutif accompagne les pays membres de la COMIFAC dans la mise en œuvre de ladite convention et coordonne de nombreuses initiatives sous-régionales et assure le fonctionnement des groupes de travail thématiques dont le





Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) et ses sous-groupes thématiques (SGTAPFS et SGTPFNL).

Pour atteindre cet idéal, le Secrétariat Exécutif a besoin des services d'un Expert en Biodiversité.

C'est dans cette optique que la Coopération Technique Allemande à travers le projet GIZ d'appui à la COMIFAC soutient le Secrétariat Exécutif dans la mobilisation d'une expertise pour la coordination des activités de l'axe stratégique 3 du plan de convergence y compris le suivi de la mise en œuvre de la CDB et ses Protocoles dans les pays de l'espace COMIFAC. Les présents termes de référence sont établis pour définir les modalités de recrutement d'un Consultant sous régional. Les principales missions, responsabilités et tâches pour ce poste sont décrites ci-dessous.

## 2. OBJET DU PRESENT AVIS

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt vise à présélectionner des consultants pour prendre part à l'Appel d'Offres Restreint devant aboutir au choix de l'**Expert Biodiversité** qui aura pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi de l'axe stratégique 3 du Plan de Convergence coordination des activités du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) et de ses sous-groupes thématiques (SGTAPFS et SGTPFNL) et de suivre la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et ses Protocoles dans la sous-région.

## 3. PROFIL DES CONSULTANTS A DEPLOYER

L'Expert(e) devra avoir le profil ci-après :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau BAC+5 dans le domaine de la Biologie, foresterie, gestion des ressources naturelles, Géographie, ou dans un domaine similaire ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers, des ressources naturelles, sur les enjeux mondiaux en lien avec le secteur forêts-environnement dont au moins 5 ans dans une organisation intergouvernementale ;
- Avoir au moins 7 années d'expérience dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et ses Protocoles en particulier le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience en matière de lutte contre le braconnage et le trafic et le commerce illicite des produits des espèces sauvages ;
- Avoir une très bonne expérience en matière de négociation internationale sur la biodiversité (au moins trois(03) participations à la Conférence des Parties à la CDB) ou aux réunions des organes subsidiaires de la CDB;
- Avoir une bonne connaissance des autres Accords multilatéraux sur l'Environnement (AME) en lien avec la gestion durable de la biodiversité notamment la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CITES ;
- Avoir une bonne expérience en matière de planification et de montage des projets ;





6

- Avoir une connaissance approfondie de la COMIFAC, de ses pays membres, de son Plan de convergence et de l'environnement institutionnel sous régional en matière de gestion durable des forêts et de l'environnement ;
- Avoir une bonne maîtrise des politiques forestières et environnementales des pays membres de la COMIFAC et des développements actuels concernant la conservation de la biodiversité dans l'espace COMIFAC ;
- Avoir une bonne expérience de travail avec les populations autochtones et les communautés locales des pays de l'espace COMIFAC ;
- Avoir une bonne expérience en matière de formation et de renforcement des capacités des parties prenantes de la sous-région en matière de gestion durable de la biodiversité et les thématiques connexes ;
- Avoir une expérience dans la facilitation des processus ;
- Avoir une expérience en matière de modération des ateliers et des conférences ;
- Avoir une expérience de travail avec des organisations, intergouvernementales, non gouvernementales et une connaissance des procédures des bailleurs de fonds internationaux ;
- Avoir une bonne connaissance des parties prenantes à la gestion forestière et environnementale en Afrique Centrale y compris la société civile et le secteur privé ;
- Avoir de bonnes aptitudes en matière de communication et pour le travail en équipe dans un milieu multiculturel ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de synthèse, de rapportage et de travail sous pression ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique une pratique usuelle des outils et logiciels informatiques de bureau (Microsoft Word, Excel, Power Point) et de communication électronique ;
- Avoir une parfaite maîtrise du Français. la connaissance d'une autre langue de travail de la COMIFAC (Anglais, l'Espagnol ou le Portugais) étant un atout supplémentaire.
- Être ressortissant d'un état Membre de la COMIFAC et être âgé de 30 ans au moins et 50 ans au plus.

#### **4. DUREE ET LIEU DE LA PRESTATION**

La durée du contrat est de 12 mois renouvelable. Le lieu d'affectation est Yaoundé au siège du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC .

#### **5. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Il sera composé de :

- a. Dossier administratif : Carte de contribuable de l'expert, ;
- b. Dossier technique : Références de l'expert, preuves d'exécution de travaux similaires (attestation de bonne exécution ou tout autre) et CV dûment signés des Experts (y compris les pièces justificatives d'années d'expérience).

MR



## 6. DEPOT DES OFFRES

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française ou anglaise devront être déposées sous **format PDF** à l'adresse électronique [comifac@comifac.org](mailto:comifac@comifac.org) au plus tard le **27/07/2020 à 12:00 heures**, heure locale. Le mail de transmission sera ainsi libellé :

**« AMI N° 010/COMIFAC/SE/2020 – RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN(E) EXPERT (E) BIODIVERSITE AU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC\_ « NOM DU CONSULTANT ».**

Les manifestations d'intérêt seront transmises par **un seul mail** contenant deux dossiers zippés ainsi renommés :

- Dossier administratif ;
- Dossier technique

## 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires concernant les procédures de cet appel à manifestation peuvent être obtenus par écrit à l'adresse [comifac@comifac.org](mailto:comifac@comifac.org) jusqu'au **28/07/2020 à 10:00 heures**.

*La COMIFAC se réserve le droit de tenir informé uniquement les soumissionnaires qui, à l'issue de la présélection, seront retenues pour la suite du processus. Il est par ailleurs rappelé à tous les postulants que, la participation au présent appel à manifestation d'intérêt ne crée aucune obligation entre la COMIFAC et eux, qui se réserve le droit d'annuler le présent appel à manifestation d'intérêt et/ou d'en modifier les termes.* *MA*

Fait à Yaoundé, le 16 Juillet 2020,

**Le Secrétaire Exécutif,**

  
**Raymond NDOMBA NGOYE**

